Nº 2_ÉTÉ_2022

ECONOMIE
REGION LAUSANNE

LE DÉFI DE LA TRANQUILLISATION URBAINE

ENVIRONNEMENT
MARC MULLER, CHANTRE DE LA TRANSITION POSITIVE

NOTAIRES VAUDOIS
Me SARAH FÉLIX FURRER, PRÉSIDENTE ENGAGÉE

Entreprises

Faites le pas vers la simplicité

Nous prenons en charge votre prévoyance professionnelle. Grâce à plus de 100 ans d'expérience dans la prévoyance en Suisse romande, nous avons les spécialistes pour répondre à vos besoins, quelle que soit la taille de votre entreprise. Ainsi vous avez un partenaire sur qui compter.

Plus d'informations sur retraitespopulaires.ch/entreprises

Retraites Populaires

Economie Région Lausanne est une association économique qui s'engage, par des interventions, du financement ou des articles, dans les grands dossiers dont dépend la prospérité de la région lausannoise tant en matière d'urbanisme, de mobilité que d'infrastructures.

ECONOMIE REGION LAUSANNE

Nº 2 // SOMMAIRE

4 ÉDITORIAL
Les défis de la mobilité

6 MOBILITÉ
Les nouveaux défis de la tranquillisation urbaine

10 ÉCONOMIE
L'hôtellerie salue la loi contre la « concurrence sauvage » d'Airbnb

14 ENVIRONNEMENT
1) Décarbonation sur mesure pour ménages de bonne volonté
2) Marc Muller, accompagnateur dans la transition positive

18 ASSOCIATION
Les notaires vaudois sont bien mieux que des tabellions

22 DISTINCTION
Le Trophée PERL 2022 décerné à une entreprise durable

24 FORMATION
Première européenne à l'aéroport de La Blécherette

26 BEAULIEU
Nouveau quartier général pour la justice sportive mondiale

28 SWISSSKILLS 2022
Le grand retour des championnats des métiers

31 NAVIGATION
Ils veulent bannir les bateaux à essence du port d'Ouchy

33 TOURISME
Joyau de la flotte Belle Epoque, le *Rhône* reprend du service

36 COMMERÇANTS LAUSANNOIS
« Croquez Lausanne », une campagne à l'image des commerces lausannois

38 SICOL
L'économie va dans les deux sens, vers le haut et parfois vers le bas

imprimé en suisse

Paraît 4 fois par an

Rédacteur responsable
Olivier Rau

Secrétariat ERL et régie des annonces
Rue du Petit-Chêne 38 – Case postale 1215 – 1001 Lausanne
Tél. 058 796 33 29 – Fax 058 796 33 52
E-mail : info@economie-region-lausanne.ch

Impression
PCL Presses Centrales SA
Chemin du Chêne 14 – 1020 Renens

ÉDITORIAL

LES DÉFIS DE LA MOBILITÉ

© Hugues Siegenthaler

Aurore Amaudruz
Présidente d'Economie Région Lausanne

« Pour un centre-ville apaisé et accessible à toutes et tous ! »

L'un des rôles d'une association interprofessionnelle comme la nôtre est de faire remonter, pour les partager, un certain nombre de préoccupations des différents secteurs de l'économie régionale. Cela permet ensuite d'envisager des actions ou projets à l'échelle de l'entité Economie Région Lausanne, notamment sur le terrain politique.

A cet égard, nous revenons une nouvelle fois dans ce numéro sur différents enjeux et défis en matière de mobilité. Dans ce dossier, le PLR lausannois a lancé une initiative populaire au niveau communal sous le titre « Pour un centre-ville apaisé et accessible à toutes et tous ! ».

Cette initiative demande la mise en place dans l'hypercentre d'une zone principalement piétonne, avec aménagements pour les cyclistes, entourée d'une « petite ceinture » (le fameux périphérique urbain) connectée à des axes d'entrée et de sortie rapides de la ville afin de garantir une desserte efficace de son centre, le tout permettant des interfaces avec le réseau routier régional et national.

Une telle hiérarchisation du réseau permettrait à la fois de canaliser le trafic urbain sur les axes principaux, de maintenir le rôle fonctionnel de la « petite ceinture » sans rabaissement généralisé à 30 km/h, d'augmenter les zones piétonnes à l'intérieur de la ville et de contribuer à l'assainissement du réseau routier dans les zones résidentielles.

Economie Région Lausanne a décidé de soutenir cette initiative et participera le moment venu, avec les moyens dont elle dispose, à la récolte de signatures.

Bonne lecture et bel été à chacune et chacun ! Nous nous réjouissons de vous retrouver mercredi 7 septembre pour l'édition de rentrée des désormais traditionnels « Cafés ERL » du premier mercredi du mois au Stade de la Tuilière, de 7 h 30 à 9 h. Ne manquez pas non plus d'agender la conférence d'automne, qui aura lieu le 9 novembre prochain à 18 h.

Aurore Amaudruz
Présidente d'Economie Région Lausanne

Vos défis, notre métier.

Conseil de direction
Expertises
Evaluations d'entreprises
Conseils et services fiscaux
Gestion fiduciaire et administration de sociétés
Conseils et services juridiques
Révision
Révision de comptes des collectivités publiques
Gestion financière et comptable
Comptabilité et gestion des salaires

ofisa | Berney Associés

Ofisa Berney Associés SA
Ch. des Charmettes 7
Case Postale 7063
1002 Lausanne

T +41 21 341 81 11
F +41 21 311 13 51
fidu@ofisaberney.ch
ofisaberney.ch

Audit
Comptabilité
Fiscalité
Juridique
Payroll
Corporate finance & Consulting

La dure réalité des transports motorisés individuels enflamme les esprits depuis des lustres car la gestion du trafic ne relève pas d'une science exacte, mais d'un compromis semblant hors d'atteinte en ville de Lausanne. © Hugues Siegenthaler

LES NOUVEAUX DÉFIS DE LA TRANQUILLISATION URBAINE

Les actions et les démarches se multiplient comme jamais à Lausanne pour tenter de résoudre le casse-tête du trafic individuel motorisé, et par là celui de l'accessibilité à l'infrastructure commerciale de la ville. Au nom de la tranquillité des résidents et du Plan climat municipal, les restrictions l'emportent sur les facilités visant à assurer le maintien de l'ouverture de la capitale vaudoise aux visiteurs motorisés. Les velléités de généralisation du 30 km/h à l'entier de la journée, puis récemment la volonté d'extension de zones de rencontres limitées à 20 km/h, agitent les esprits. Usant du droit d'initiative sur le plan communal, le PLR lausannois éprouve toutes les peines du monde à faire valider une démarche prônant l'aménagement d'un hypercentre-ville piétonnier entouré d'une «petite ceinture» où la vitesse maximale ne pourrait pas être abaissée à 30 km/h. Un avis de droit demandé par la Municipalité considère contraire à la loi de demander directement au peuple de se prononcer sur ce thème.

Durant toute la belle saison, jusqu'au 19 septembre, les quais de Belgique et d'Ouchy sont réservés à la «mobilité active». Comprenez qu'entre la place du Port et la tour Haldimand, du samedi à 10 h au dimanche à 20 h, tout trafic de véhicules à moteur est interdit. Enfin presque. Les vélos, et les trottinettes électriques surtout, restent autorisés, sur la chaussée bien sûr, parmi les piétons, et non sur le trottoir comme il se doit. Tant pis pour l'entorse à la définition de «mobilité active», limitée en principe à la seule force musculaire. Cette reconduction d'une expérience menée en 2020 en pleine pandémie résulte d'une enquête faisant ressortir une satisfaction générale. Avec pour réserves toutefois la baisse du chiffre d'affaires des commerçants du bas de l'avenue d'Ouchy et les hordes de cyclistes contraignant les piétons à utiliser le trottoir, heureusement fort large le long du quai. Cette opération «mobilité active» à Ouchy, au demeurant fort sympathique pour celles et ceux qui en profitent, met en évidence, par les reports de trafic qu'elle engendre, un principe cardinal des flux motorisés. Lorsqu'un canal rétrécit ou se ferme, le flux doit en effet en trouver un autre ou alors s'accumuler en amont. L'enquête réalisée après l'expérience de 2020 rapporte ainsi sans surprise le mécontentement d'habitants de l'avenue des Jordils notamment. Même combat ailleurs à Lausanne. Par exemple, l'Histoire dira le bénéfice de la requalification de l'avenue d'Echallens. Ou encore celui du programme communal «Rues vivantes», fondé notamment sur l'aménagement de «zones de rencontre» en lieu et place de voies de circulation conçues jadis pour l'irrigation des quartiers. Dans un cas comme dans l'autre, la question pourrait se résumer à savoir quels sont les effets collatéraux en matière de sécurité, sachant que dans de telles conditions un conducteur doit porter au moins autant son regard vers son compteur de vitesse que sur l'environnement…

Initiative compliquée

Le PLR lausannois s'en inquiète et Xavier de Haller, son vice-président, conseiller communal et président de l'ACS Vaud, observait récemment qu'aux yeux de l'autorité lausannoise, ces restrictions sont essentiellement justifiées par la diminution de la motorisation des ménages dans la commune. Or, le taux de pénétration en ville, par La Maladière, Vennes ou

Rumine, continuerait de croître. C'est ainsi que son parti veut relancer sa proposition de périphérique urbain rejetée en 2019 par le Conseil communal: «Afin de concilier les besoins des utilisateurs des réseaux routiers et des habitants des centres urbains, une modification de la conception du réseau routier lausannois s'impose.»

L'idée devrait être cette fois directement soumise au peuple, sous la forme d'une initiative communale instaurant une hiérarchisation du réseau routier urbain. Intitulée «Pour un centre-ville apaisé et accessible à toutes et tous!», cette initiative préconise la délimitation d'un hypercentre essentiellement piétonnier, entouré d'une «petite ceinture» (Bellefontaine, Gare, Ruchonnet, Chauderon, César-Roux) où la vitesse maximale ne serait pas abaissée à 30 km/h. Ce mini-périphérique serait destiné à permettre de circuler sans trop d'encombres et à utiliser les parkings existants autour de la zone ainsi définie. Il constituerait une couronne reliée par plusieurs axes favorisant l'entrée et la sortie rapides de la ville afin de garantir une desserte efficace du centre-ville. Les récentes velléités de ne pas rouvrir le Grand-Pont au trafic après la fin des travaux pourraient aller dans ce sens. Mais il y a comme un os.

La Municipalité doute de la légalité d'une telle proposition au peuple. Elle a demandé un avis de droit à Thierry Tanquerel, professeur honoraire de l'Université de Genève. Selon cette analyse, l'initiative serait irrecevable, dans la mesure où elle concernerait les compétences en matière de hiérarchie du réseau, les limitations de vitesse relevant de la seule Municipalité et non du Conseil communal comme ce devrait être le cas pour valider une initiative communale. Pour autant, tout ne serait pas définitivement joué. Cette réponse ne satisfait pas le PLR, lequel n'exclut pas de soumettre la question à la Cour constitutionnelle.

«Apprentis sorciers»

Chacun s'accorde à constater que l'organisation de la circulation à l'intérieur de la ville de Lausanne est depuis toujours un casse-tête. Difficile de ne pas jouer les «apprentis sorciers», pour reprendre l'expression d'un chauffeur de taxi courroucé. De fait, toute décision changeant la donne, si minime qu'elle apparaisse, peut apporter des conséquences allant à l'encontre de l'objectif visé. Ainsi en est-il allé de la modification par la Municipalité de plusieurs carrefours et présélections. Comme l'interdiction de tourner à gauche sur la rue Beau-Séjour en venant de l'avenue Juste-Olivier, qui a mis le feu aux poudres à la suite d'un article paru dans *Lausanne Cités*. Les taxis empêchés de prendre cet itinéraire se voyaient dans l'obligation de facturer jusqu'au double d'une course habituelle pour arriver à la rue Beau-Séjour. D'autres interdictions du même type généraient, elles aussi, des allongements de parcours, une densification du trafic sur certains axes, donc des augmentations de pollution. Une interpellation du PLR a prié la Municipalité de s'expliquer sur ce point, notamment sur la base de quelle étude d'impact elle a pris de telles décisions: «Plusieurs questions se posent et notamment celle de savoir si l'Exécutif, au lieu de viser une diminution du trafic routier, ne cherche en réalité pas à adopter des mesures chicanières pour les automobilistes.» Et de prendre pour autre exemple la fermeture de la place du Nord à la circulation, conduisant le trafic de transit depuis la rue Saint-Martin vers les hauts de Lausanne à se déplacer pour une partie à la rue Cité-Devant sans être découragé pour autant.

La Ville a répondu en mars de manière considérée mais plutôt évasive, indiquant qu'elle avait eu pour cette étude «recours soit aux compétences internes, soit à des bureaux spécialisés». Considérant que ni les unes ni les autres n'avaient pris en compte tous les effets pervers de telles restrictions, la Muni-

> suite à la page 8

Vision bucolique d'un axe routier interdit au trafic motorisé, comme c'est le cas cette année du tronçon quai d'Ouchy – quai de Belgique du samedi à 10 h au dimanche à 20 h. DR

> suite de la page 7

cipalité a finalement partiellement fait marche arrière dans l'affaire de Beau-Séjour, introduisant une exception pour les taxis. D'autres demandes du même type devraient suivre.

Au feu les SUV…

Cette histoire n'est rien en regard de décisions autrement plus radicales prises par le Conseil communal. En février dernier, après un débat particulièrement animé, il a voté trois résolutions demandant à la Municipalité d'engager des actions contre l'utilisation de SUV en ville de Lausanne notamment. Bien que non contraignantes, deux d'entre elles pourraient bien déboucher sur des mesures concrètes, la troisième n'étant qu'un soutien à une motion déposée au Conseil national pour l'interdiction d'importation en Suisse de tels véhicules neufs d'un poids supérieur à 2 t.

La première résolution lausannoise prie la Ville d'organiser une campagne d'information sur les risques liés aux SUV, 4×4 et autres Crossover de plus de 1,5 t. Sa mise en œuvre ne devrait poser aucune difficulté. La deuxième résolution est plus délicate à concrétiser, tant sur le plan technique que juridique. Elle demande une différenciation du prix du macaron selon les catégories de véhicules, et par définition ne concernerait que les automobilistes résidant dans la commune. Dans sa réponse à une interpellation déposée en 2019 pour bannir les SUV, la Municipalité avait justement rappelé combien il est difficile de définir ce type de véhicules, lesquels sont dans les faits fort éloignés de la caricature de monstrueux 4×4 à l'américaine hauts sur pattes, ornant une pétition signée par 1200 personnes seulement.

Du baume sur la plaie

Au-delà de toutes ces restrictions, réelles ou imaginaires, le stationnement reste la corde sensible de l'accessibilité à Lausanne lorsqu'on s'y rend en voiture autant par nécessité que par commodité. Les commerçants locaux sont les premiers à en pâtir. Cela tout particulièrement en cette période de grands chantiers sur la voie publique, impliquant la fermeture d'axes routiers importants. Deux petites faveurs récentes devraient quelque peu contribuer à détendre l'atmosphère.

Afin d'inciter les automobilistes venus d'ailleurs à laisser leur véhicule aux portes de la ville et utiliser les transports publics, un nouveau tarif plus avantageux a été mis en œuvre dans les six P+R de la ville. Le samedi, pour 9.90 francs (8.90 francs avec le demi-tarif), les usagers peuvent y garer leur véhicule toute la journée et se déplacer ensuite gratuitement avec la carte journalière Mobilis incluse dans ce prix. Enfin, dans un ordre d'idées légèrement différent, le parking de Vennes est mis à contribution comme alternative au macaron pour les résidents, sous la forme d'un abonnement annuel à 990 francs (abonnement Mobilis non inclus).

Le P+R de Vennes mobilisé pour à la fois atténuer le manque de places macarons et convaincre les visiteurs à y laisser le samedi leur voiture pour pas cher. © Hugues Siegenthaler

Les velléités de généralisation à l'entier de la journée du 30 km/h agitent les esprits. © Hugues Siegenthaler

« PLUS DE 105'000 PATIENTS NOUS FONT CONFIANCE CHAQUE ANNÉE »

- 7 salles d'opération à la pointe de la technologie
- Plus de 560 médecins accrédités indépendants
- Quelque 600 collaborateurs à votre service

www.etcdesign.ch - Photos©Th. Zufferey

Clinique de La Source

La qualité au service de votre santé
www.lasource.ch

THE SWISS LEADING HOSPITALS

ESPRIX Prix d'Excellence 2014

EFQM Recognised for excellence

Les activités d'Airbnb dans le canton de Vaud sont désormais bridées et encadrées par de nouvelles dispositions légales et réglementaires. © Shutterstock

L'HÔTELLERIE SALUE LA LOI CONTRE LA « CONCURRENCE SAUVAGE » D'AIRBNB

La mise à disposition de logements sur Airbnb et sur les plateformes communautaires similaires est désormais réglementée et bridée sur le territoire vaudois. Faisant écho à deux postulats déposés il y a cinq ans, l'un par la droite, l'autre par la gauche, la Loi sur l'exercice des activités économiques (LEAE) ainsi que le Règlement d'application de la loi vaudoise sur la préservation et la promotion du parc locatif (RLPPPL) viennent d'être modifiés par des dispositions contraignantes. La première disposition est essentiellement destinée à assurer l'équité dans la perception de la taxe de séjour. La seconde est censée contribuer à la préservation du parc locatif ordinaire. D'une part, les communes devront tenir un registre des loueurs, d'autre part, la durée maximale de location temporaire est limitée à 90 jours par an.

« C'est une très bonne chose, se réjouit Stefano Brunetti Imfeld, président de l'Association des Hôteliers de Lausanne et Environs. Cela dit, le canton ne fait que se mettre un peu aux normes. D'autres villes ou pays l'ont fait avant lui. » Il souligne que c'est sous l'impulsion de Lausanne et de Montreux, les régions les plus présentes sur Airbnb, qu'un accord-cadre a été signé entre Airbnb pour l'Europe et l'Union des Communes Vaudoises afin de percevoir la taxe de séjour pour la redistribuer ensuite dans la commune où les personnes ont été logées. « Officialiser un peu plus ce type d'économie permet d'obtenir un peu plus d'équité, souligne-t-il, sachant ce que coûte le tourisme à la communauté en infrastructures notamment. » Et de rappeler que l'argent de la taxe de séjour est souvent utilisé pour soutenir des événements qui contribuent à développer une offre culturelle importante pour la région.

Président de l'Association romande des hôteliers, Jean-Jacques Gauer salue des dispositions destinées à s'assurer que les gens qui pratiquent cette activité de plateforme paient autant de taxes que les autres qui sont des professionnels et qui ont la charge d'une infrastructure. Pour autant, il doute que ces dispositions puissent enrayer la problématique de cette concurrence « sauvage » à l'hôtellerie traditionnelle. « On n'arrivera sans doute jamais à endiguer cela. Vous ne pouvez pas interdire à quelqu'un d'avoir une chambre et de la louer. C'est un phénomène de notre époque. Pour une destination par exemple comme Paris, il y a davantage d'unités Airbnb que de chambres d'hôtel ! »

L'Etat a mandaté la plateforme indépendante Inside Airbnb afin de produire les données quantitatives de l'utilisation d'Airbnb dans le canton de Vaud qui règne en maître quasi absolu sur les plateformes de réservation de logements temporaires. La cartographie interactive élaborée par cette plateforme non commerciale permet de consulter le nombre d'objets disponibles sur Airbnb pour chaque commune vaudoise et d'activer divers paramètres en vue d'estimer la fréquence et la durée de location ou sous-location ou encore le prix moyen par nuitée. Elle peut être consultée via le lien suivant : http://insideairbnb.com/vaud. Elle a

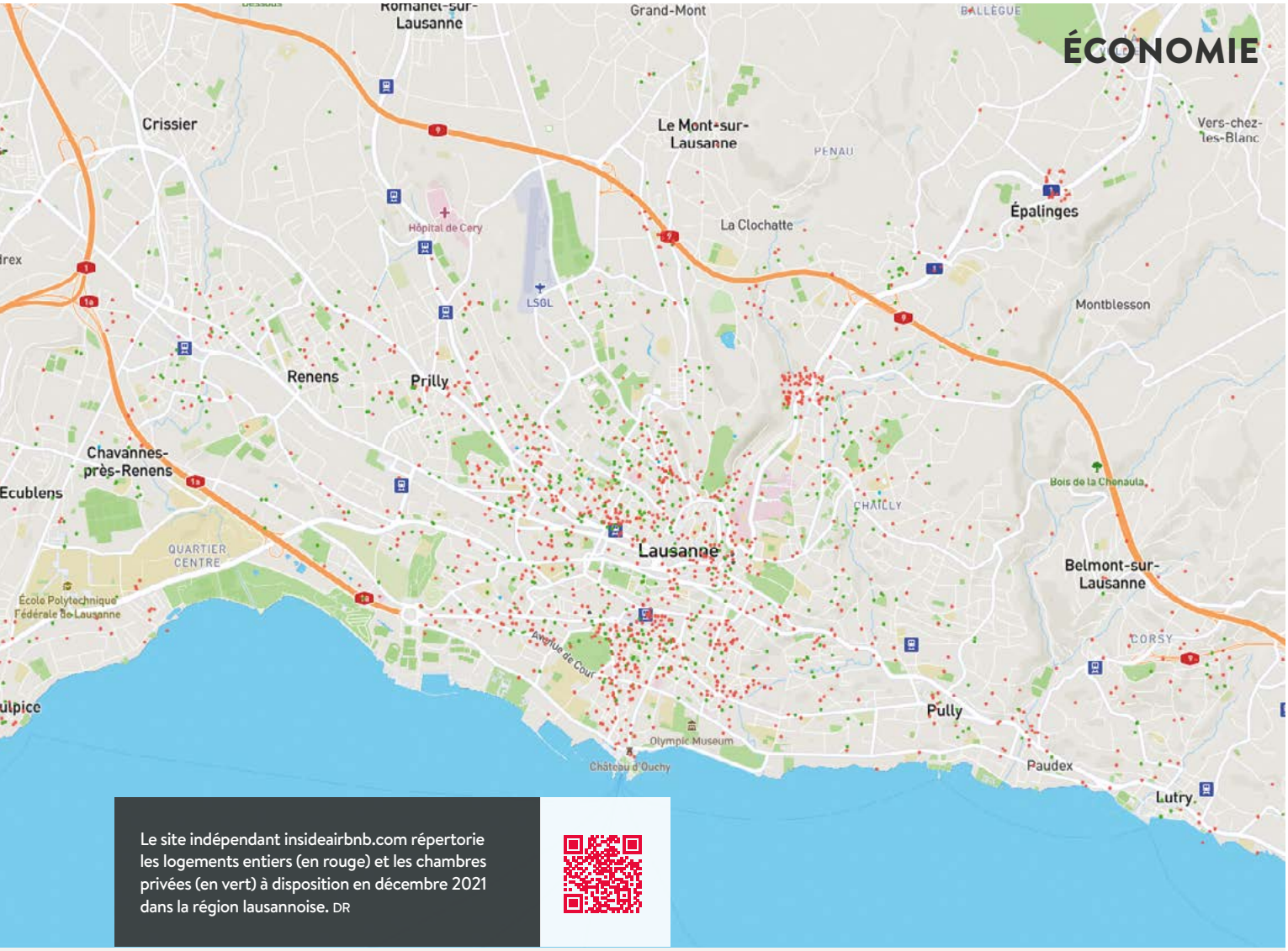

Le site indépendant insideairbnb.com répertorie les logements entiers (en rouge) et les chambres privées (en vert) à disposition en décembre 2021 dans la région lausannoise. DR

éclairé le législateur en procurant une vue d'ensemble de la situation sur le territoire vaudois au 26 novembre 2018.

Registres communaux

La législation vaudoise a donc été modifiée afin, d'une part, d'éviter une distorsion de concurrence entre des chambres d'hôtes louées via des plateformes communautaires et l'hôtellerie traditionnelle et, d'autre part, d'éviter une soustraction des appartements au marché du logement.

C'est ainsi que la Loi sur l'exercice des activités économiques (LEAE) est notamment complétée par un article 74c à la teneur suivante: «al. 1. La personne physique ou morale qui met en location ou en sous-location un hébergement s'annonce au moins dix jours avant la première nuitée auprès de la commune du lieu de situation du logement et lui communique les données nécessaires à la tenue du Registre des loueurs.» Puis: «al. 2. Le loueur tient un registre permettant le contrôle des personnes hébergées (copie d'une pièce d'identité ou d'un passeport) et mentionnant les périodes précises d'hébergement (dates d'arrivée et de départ).» Enfin: «al. 3. Le loueur remet chaque mois une copie du registre à l'autorité communale compétente.»

Ces dispositions sont destinées à encadrer officiellement cette activité notamment s'agissant de la déclaration au fisc des revenus qu'elle génère.

Limitation de la durée

Dans la foulée, le Règlement d'application de la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (RLPPPL) est, quant à lui, complété par une disposition stipulant qu'une sous-location totale ou partielle d'un logement entraîne un changement d'affectation lorsqu'elle excède une durée de 90 jours par année. Et que, si passé ce délai, le loueur n'a pas signalé son activité afin d'obtenir une autorisation administrative, il encourt

«C'est une très bonne chose. Officialiser un peu plus ce type d'économie permet d'obtenir un peu plus d'équité.»

Stefano Brunetti Imfeld,
président de l'Association des Hôteliers de Lausanne et Environs.

> suite à la page 12

Ce n'est pas le fond de la problématique de la location par des privés qui pose problème, mais la forme. © Shutterstock

> suite de la page 11

une interdiction de ce mode de location ainsi qu'une amende pouvant aller jusqu'à 60 000 francs, sanction en plus de laquelle le préfet peut prononcer une créance compensatrice en faveur de l'Etat.

Et de préciser que «le changement d'affectation consiste en une modification, même en l'absence de travaux, ayant pour effet de remplacer des logements loués par des locaux destinés à un autre usage que l'habitation». Cette limite de 90 jours par an et par objet a été fixée à la suite d'une consultation des communes vaudoises. Dans les faits, elle concerne environ un objet sur cinq actuellement loué au total plus de 90 jours par année. Le législateur a considéré que cette limitation fait sens notamment parce qu'elle correspond à la durée de vacances scolaires ou encore à celle d'un visa touristique. D'autres villes, en Suisse et dans le monde, ont déjà procédé de la sorte. A titre d'exemple, cette durée est aussi de 90 jours à Genève. Et si elle est de 120 jours à Paris, elle n'est que de 31 jours par année au Québec, et elle est passée de 60 à 30 jours à Amsterdam.

Nouveaux horizons

En termes de tourisme au sens large, le rapport du Conseil d'Etat considère qu'Airbnb «permet d'attirer de nouveaux profils de touristes, qui ne feraient peut-être pas le déplacement vers la Suisse en l'absence d'une telle offre. Ainsi, des visiteurs au budget plus restreint se voient ouvrir des horizons qu'ils pensaient alors inatteignables. Par ailleurs, certains touristes peuvent être amenés à prolonger la durée de leur séjour ou à consacrer les moyens économisés sur leur logement à d'autres types de dépenses.»

Enfin, il est rappelé qu'Airbnb a également ouvert un marché de niche à des agences dites «intermédiaires», lesquelles gèrent des annonces de particuliers et leur offrent des solutions clés en main de conciergerie, nettoyage, décoration ou ameublement. «L'analyse des données extraites par «Inside Airbnb» a permis d'en identifier quatre, qui pour la plupart se désignent comme ‹Airbnb Management Solution›.» Et d'en déduire que «finalement, la plateforme d'Airbnb offre également un canal de distribution supplémentaire à des hôtels classiques et Bed & Breakfast.»

LE POIDS DES CHIFFRES

Il apparaît sans surprise que les régions de Lausanne et de Montreux sont les principales concernées. C'est ici que se concentrent le plus d'objets disponibles sur le site d'Airbnb. Plus d'un tiers des logements offerts sur cette plateforme se trouvent dans le district de Lausanne, et un cinquième environ dans celui de la Riviera–Pays-d'Enhaut. C'est néanmoins dans le district de l'Ouest lausannois que la croissance apparaît la plus marquée.

Au mois de novembre 2018, le nombre total d'annonces sur la plateforme Airbnb dans le canton de Vaud s'élevait à 3672, tous types de logements confondus (logement entier, chambre individuelle, chambre partagée).

Les logements entiers représentaient 65% de l'offre globale. Il ressortait par ailleurs que ces 3672 dans le canton de Vaud étaient gérés par 2649 loueurs différents, dont 391 pouvaient être considérés comme des multi-loueurs. Huit agences immobilières ou de location d'appartements meublés utilisant Airbnb ont pu être identifiés, dont Interhome, qui appartient au groupe Hotelplan, société affiliée à Migros.

Ces chiffres sont en progression continue. Parmi les derniers disponibles, ceux d'avril 2020 faisaient état de 4801 annonces sur Airbnb sur le territoire vaudois.

VOTRE PARTENAIRE HORS DU COMMUN

ducommun menuisiers

SUR MESURE - SÉCURITÉ - ENTRETIEN
Menuiserie Ducommun SA
Chemin du Grandchamp 6 - 1018 Lausanne - +41 21 647 25 53
www.ducommun-menuisiers.ch

Bâtiment Génie Civil
Bertholet + Mathis SA

L'EMPREINTE DE QUALITÉ

ISO 9001
ISO 14001
ISO 45001

- BÂTIMENTS
- GÉNIE CIVIL
- TRANSFORMATIONS / RÉNOVATIONS
- ISOLATIONS THERMIQUES RÉNOVATIONS DE FAÇADES
- DÉSAMIANTAGE

www.bertholet-mathis.ch

Plus de 60 ans de solutions

Boand & Maccagni sa
FONDÉ EN 1961

Boand & Maccagni SA - Installations sanitaires
Chemin du Vieux-Tilleul 7
CH - 1008 Prilly
Tél. +41 21 646 80 80 - Fax + 41 21 646 86 42
www.boand.ch

Vous voulez devenir propriétaire.
Nous vous aidons à réaliser votre rêve.

Bénéficiez de l'avantage d'avoir un seul partenaire pour votre financement et vos assurances. Nos solutions d'hypothèque s'adaptent à vos besoins et vous permettent de réaliser des économies fiscales. Parlez-en avec votre conseiller de la Vaudoise. Ensemble, nous trouverons la solution idéale.

Ensemble, tout devient possible.

Agence générale de Lausanne
Jean-Michel Parra, Agent général
Rue Pichard 22, 1003 Lausanne
T 021 310 02 02, www.vaudoise.ch

Heureux. Ensemble.

vaudoise
Assurances

DÉCARBONATION SUR MESURE POUR MÉNAGES DE BONNE VOLONTÉ

Le coach se déplace à domicile d'abord pour y effectuer un bilan carbone du ménage, puis proposer des actions concrètes pour le réduire, cela sur trois thèmes: habitat, mobilité et alimentation. © Shutterstock

Après Epalinges, Pully et Daillens, le coaching personnalisé proposé par Romande Energie pour aider les particuliers à prendre conscience de leur empreinte carbone sur l'environnement, puis à la réduire, intéresse de plus en plus de communes en Suisse romande.

Selon l'Office fédéral de la statistique, « en 2019, 67 % de l'empreinte gaz à effet de serre pouvaient être imputés aux dépenses de consommation des ménages. Les transports, le logement et l'alimentation étaient responsables d'environ deux tiers de cette part. » Fort de ce constat et sachant que l'objectif de la Confédération est de diminuer de 50 % les émissions de CO_2 d'ici à 2050, on peut mesurer le chemin à parcourir.

Le programme de coaching carbone personnalisé à l'intention des ménages de bonne volonté proposé par Romande Energie avec la collaboration de communes ambitionne de devenir un des instruments de la politique climatique en Suisse. Cette méthodologie inédite est centrée sur les utilisateurs afin de bien comprendre leurs besoins. La première mise en œuvre, l'an passé à Epalinges, a permis d'en mesurer le potentiel de réduction de leur impact environnemental. D'autres communes ont d'ores et déjà emboîté le pas, notamment Pully et Daillens.

« Notre webinaire organisé en mars dernier pour toutes les communes romandes a été suivi par près de 90 participants, représentant 70 communes différentes, ce qui témoigne d'un vif intérêt », se réjouit Nadège Chiaradia, en charge du développement de cette démarche au Laboratoire de l'innovation de Romande Energie à l'EPFL.

Fruit d'une collaboration entre Romande Energie, la société Alterna (experte en durabilité) et Canopée Project (expert en comportements durables), ce coaching individualisé s'adresse autant aux propriétaires

© staffish

de leur logement qu'aux locataires. Et les résultats sont là. Au bilan de la première session auprès de 29 familles d'Epalinges, quatre mois de coaching leur ont permis de réduire de 8,7 % leurs émissions totales et de prendre des engagements pour atteindre une diminution de 17 % supplémentaires, ce qui prendra certes davantage de temps et quelques investissements.

Comment ça marche

Baptisé « Ma commune et moi », le programme s'adresse aux citoyens par l'entremise de leur commune. Celles qui souhaitent leur proposer un coaching carbone personnalisé ouvrent aux ménages une liste d'inscriptions. Les places sont limitées par la commune elle-même, dans la mesure où celle-ci participe aux frais de cette opération menée sous forme d'entretiens à domicile avec un coach spécialement formé à cette tâche. Cet accompagnement dure trois mois. Sur les quelque 1000 francs pour les conseils personnalisés de chaque cas, seuls 150 francs sont en effet à la charge du foyer qui en bénéficie. Les premiers inscrits sont donc les premiers servis. Les communes peuvent bien sûr subventionner plusieurs sessions. Celle d'Epalinges, par exemple, a décidé d'en soutenir deux supplémentaires avec son fonds communal d'énergie et de durabilité.

Concrètement, le coach se déplace à domicile d'abord pour y effectuer un bilan carbone du ménage, puis proposer des actions concrètes pour le réduire, cela sur trois thèmes : habitat, mobilité et alimentation. Tout cela est fondé, bien sûr, sur la volonté des personnes adhérant au programme.

Les foyers concernés n'en sont pas les seuls bénéficiaires. Les communes en récoltent de l'information sur la manière la plus efficace de mettre leurs services et leurs actions en phase avec les besoins de leurs habitants, cela pouvant par exemple se concrétiser par la création d'un marché afin de faciliter les déplacements pour acheter les produits locaux. Nadège Chiaradia : « Il y a un effet boule de neige et il en résulte davantage de lien social ainsi qu'une amélioration de la qualité de vie au sein de la commune, laquelle peut ainsi mieux mettre en valeur ce qu'elle entreprend dans le cadre de son plan climat. »

Le métier de soudeur figure parmi les professions aujourd'hui peu attractives aux yeux des jeunes. Il est pourtant indispensable à la réalisation des infrastructures clés de la transition énergétique. DR

MARC MULLER, ACCOMPAGNATEUR DANS LA TRANSITION POSITIVE

Marc Muller,
fondateur d'Impact Living

Marc Muller, ingénieur en énergie, diplômé Executive MBA, fondateur d'Impact Living, entreprise active depuis cinq ans dans la transition énergétique positive, sait capter l'attention sur l'urgence à adopter les changements qui permettront de limiter les dégâts dans un monde où la matière et l'énergie deviennent moins abondantes. Economie Région Lausanne l'avait invité à son assemblée générale pour exposer son analyse et les solutions qu'il préconise, notamment à travers une académie de la transition destinée à aider à combler le déficit de professionnels dans les secteurs clés de demain. Interview.

Impact Living accompagne les privés, les entreprises et les collectivités publiques dans leur transition énergétique. Marc Muller, charismatique fondateur de cette entreprise romande en pleine expansion, ne laisse personne indifférent et propose des solutions inédites.

Votre projet d'académie de la transition, destinée à aider à combler le déficit en ressources humaines dans des métiers aujourd'hui peu attractifs, mais indispensables à la concrétisation des infrastructures clés de la transition énergétique, est particulièrement rassembleur. Du moins en théorie. Quels premiers enseignements en tirez-vous ?

La majorité des professionnels sous-estime le gap de connaissances à accumuler pour réussir à développer de nouveaux produits et services compatibles aux enjeux. Lorsqu'ils s'en rendent compte, ils ne veulent plus rejoindre les métiers de la transition car cela demande trop d'efforts et de sacrifices. Par contre, ceux qui arrivent au bout sont hyper-heureux et sont de véritables machines de guerre de la transition ! Nous réussissons à former 5-6 personnes par an avec nos outils, mais il faudrait en former 50 à 60 000 par an rien qu'en Suisse romande.

Le principe de cette académie de la transition est bien décrit dans une motion déposée en 2020 devant le Grand Conseil vaudois, qui l'a renvoyée devant une commission. Or, on sait le temps qui peut s'écouler avant d'avoir une prise de position ou une suggestion du Conseil d'Etat. Pensez-vous qu'à terme, la société ne pourra plus faire l'économie de s'engager dans un tel projet ?

Oui, j'ai eu le plaisir de suggérer cette idée à des députés et ils ont suivi. C'est excellent. Nous avons globalement des personnes actives non formées aux enjeux et ne disposant pas des bons outils. Pour réussir à nous mettre en transition (et donc à l'abri des pénuries à venir), il faudrait qu'au moins un quart de la population active change de métier dans les cinq années à venir. Or, se former coûte, demande des efforts considérables et de lourds sacrifices. L'économie et les individus ne peuvent porter seuls ce fardeau. L'idée de couper la poire en trois entre l'employé, l'employeur et l'Etat est tout à fait proportionnée.

Les chefs d'entreprise ont aujourd'hui plus qu'hier le nez dans le guidon et naviguent à vue. Comment leur faire relever la tête autrement que par la contrainte ?

La contrainte n'arrivera pas car la population n'a pas compris, ou pas envie de comprendre, la situation. Cela implique que les politiciens n'oseront pas prendre de mesures allant contre leur électorat. Au final, à cause de cela, l'économie ne recevra pas, pour l'instant, les règles qu'il s'agirait pourtant de mettre en place. C'est donc la pénurie et l'instabilité des prix qui en découlent qui la feront bouger. Mais il faut être clair sur ce que cela signifie : une grande partie des PME ne s'adaptera pas à temps et fera faillite. Ce sera le prix à payer pour notre impréparation. De l'autre côté, le besoin en main-d'œuvre est immense et le plein-emploi est assuré. Il faut juste avoir en tête qu'un employé de bureau bien tranquille dans le monde d'avant pourrait se retrouver projeté sur un chantier à poser des panneaux solaires pour 1500 francs de moins par mois du jour au lendemain.

Partagez-vous le discours ambiant centré sur la culpabilisation et les prédictions apocalyptiques ?

Cette question est un parti-pris étonnant. Personnellement, je n'écoute pas les discours, je lis des rapports et analyse des faits. Que disent les faits ? La population suisse est parmi celles ayant l'impact environnemental global le plus élevé au monde. Par ailleurs, nous sortons d'une époque où la matière et l'énergie ont été abondantes pour entrer dans une ère où la capacité des écosystèmes à nous fournir des services est en baisse. En même temps, les ressources vont se raréfier. Que cela plaise ou non, nous allons vers une contraction des flux et une baisse nette du pouvoir d'achat.

Chacun ou presque s'accorde à considérer que la situation est bloquée. Partagez-vous cette opinion ?

Oui, car les Suisses ont pris l'habitude de péter dans la soie et de considérer que tout leur est dû. Cela a été possible car nous avons tiré le maximum du processus de mondialisation en vendant notamment des services, des médicaments et des montres à l'étranger, puis en achetant en retour presque tous nos produits de consommation en Asie. Cela nous a donné l'habitude de gagner beaucoup avec peu d'efforts, mais surtout a ancré la croyance que cela peut se perpétuer à l'infini. Or, ce monde fonctionne uniquement avec une énergie abondante dans un environnement généreux. Ces deux hypothèses de base sont révolues, mais tant de citoyens, tant de politiciens ainsi que la majorité des acteurs économiques ne l'ont pas encore compris. En conséquence, nous ne prenons pas les mesures qu'il faudrait pour nous assurer de la résilience collective à moyen terme. Ainsi, ceux qui veulent bouger se retrouvent dans des blocages administratifs, idéologiques ou de manque de compétences techniques flagrant et se sentent, à raison, bloqués.

Le risque est de dire que c'est la faute à tout le monde, donc… à personne. Que fait-on tout faux ?

Nous n'avons collectivement pas saisi l'ampleur du chantier qui nous attend. C'est comme si nous attaquions le percement du tunnel du Gothard avec une petite cuillère en pensant tous que ça va fonctionner. Puis en décernant des prix de durabilité à celui qui trie les cailloux au pied de celui qui creuse à la main.

« La majorité des professionnels sous-estime le gap de connaissances à accumuler. »

Marc Muller,
fondateur d'Impact Living

LES NOTAIRES VAUDOIS SONT BIEN MIEUX QUE DES TABELLIONS

L'Association des notaires vaudois (ANV) s'emploie à sauvegarder les intérêts de ses membres et des clients, mais pas seulement. Son site internet fourmille d'indications sur les situations et les formalités pouvant relever de l'entremise d'un notaire. L'association, qui regroupe tous les notaires du canton, gère notamment une permanence à Lausanne et à Yverdon à l'écoute des questions du public. L'ANV s'emploie aussi à combattre certaines idées reçues tenaces sur la profession de notaire.

Ils et elles sont actuellement 114 en activité dans le canton – un tiers de ce nombre dans la région lausannoise. Ils et elles, car près d'un tiers de cet effectif est désormais féminin, dont la présidente de l'Association des notaires vaudois (ANV), Me Sarah Félix Furrer, notaire à Aubonne. Si Balzac les a si bien racontés, c'est que les notaires du XIXe siècle étaient de succulents personnages de roman. Le fait est qu'aujourd'hui encore, ils et elles exercent une profession hors du commun. Dans le canton de Vaud notamment, ces personnes privées sont en effet nanties de la charge d'officier public. Elles ont le pouvoir d'authentifier au nom de l'Etat les actes et contrats marquants de la vie du citoyen. Ainsi fonctionne le «notariat latin», par opposition au «notariat fonctionnaire» en usage dans quelques cantons, dont celui de Zurich. Cette pratique est la règle depuis toujours dans le canton de Vaud, dans tous les cantons romands ainsi que dans de grands cantons outre-Sarine et dans la plupart des pays européens. Le notariat de père en fils tel qu'il se pratiquait naguère est de l'histoire ancienne, tout autant que l'image d'un métier austère et poussiéreux qui lui collait aux basques. Si la profession séduit désormais les jeunes, le parcours, décrit par la Loi vaudoise sur le notariat, est long et difficile avant de décrocher le titre. Actuellement, plus de la moitié des nouveaux notaires et des stagiaires-notaires sont des femmes.

Formation longue et exigeante

La Loi vaudoise sur le notariat prévoit que peut entrer en stage tout titulaire d'une licence en droit délivrée par une université suisse attestant d'un enseignement suffisant dans les matières utiles à la profession. Mais pas seulement. Le ou la candidate doit justifier par ailleurs un ensemble de prédispositions légales propres à sa personne et produire la déclaration d'un notaire habilité à former des stagiaires certifiant son entrée en stage. Enfin, il s'agit de satisfaire à l'une des deux conditions suivantes: production d'une pièce officielle établissant que la personne a soutenu ou obtenu l'autorisation de soutenir une thèse dans une faculté de droit suisse, ou alors exercice d'une activité juridique pendant deux ans dans les cinq ans précédant l'entrée en stage. Le département tient une liste des activités agréées. Cette formation est donc non moins compliquée et exigeante que celle des avocats, lesquels sont incomparablement plus nombreux *(ndlr: plus de 1100 dans le canton).* Alors, quand on l'a accomplie, on pratique, ce qui n'est pas toujours le cas des avocats qui exercent souvent comme juriste très qualifié dans des entreprises.

«Projet sans galère grâce à mon notaire», promet la page d'accueil du site de l'ANV. La galère, ce serait plutôt du côté des préjugés qui collent à l'image de ce métier. Secrétaire général de l'Association, Jimmy Dupuis ne cache pas en effet que celle-ci a fort à faire dans la défense des intérêts de la profession, le notariat indépendant ayant tendance à être attaqué de toute part.

Préjugés tenaces

Pierre d'achoppement: le tarif des prestations. Il est le même chez tous les notaires vaudois, la concurrence à ce niveau étant exclue. S'agissant des opérations immobilières, cet émolument, déterminé par la loi en fonction du montant des transactions, a été qualifié en 2007 d'exagérément élevé par le préposé fédéral à la surveillance des prix. Le Conseil d'Etat vaudois, dans une longue réponse faite en janvier 2016 à une interpellation, a recentré le problème. Il a notamment expliqué les limites de la comparaison entre le notariat

«La vocation du notariat latin est de renseigner, accompagner et conseiller les clients, ce qui n'existe pas dans un notariat fonctionnaire dont le rôle se résume à enregistrer des actes.»

Me Sarah Félix Furrer,
présidente de l'Association des notaires vaudois. DR

> suite à la page 20

> suite de la page 19

indépendant en vigueur dans le canton et le notariat fonctionnaire que l'office fédéral brandissait comme étant nettement moins cher.

« La vocation du notariat latin est de renseigner, accompagner et conseiller les clients, ce qui n'existe pas dans un notariat fonctionnaire dont le rôle se résume à enregistrer des actes, un peu à la manière du registre foncier », rappelle la présidente de l'ANV. Concrètement, le client qui a recours au notariat fonctionnaire a généralement besoin de mandater un avocat pour régler et rédiger les accords et contrats entre les parties, une tâche qui figure parmi les prestations du notariat latin. « En plus du conseil, de l'accompagnement et de la recherche de la volonté des parties, nous garantissons la simultanéité et la sécurisation de l'opération ainsi que le prévoit la Loi sur le notariat, souligne Me Sarah Félix Furrer. C'est-à-dire, s'agissant des transactions immobilières, que le montant du prix de vente est versé sur le compte de consignation géré par le notaire préalablement à la signature de l'acte. »

La vérité sur la facture

Le fond du problème, déplore l'ANV, provient de la confusion des genres par le client lorsqu'il reçoit la facture des frais d'une transaction immobilière. « On parle toujours de 4 à 5 %, mais ce montant comprend pour la grande part les droits de mutation de 3,3 % ainsi que les frais d'inscription du registre foncier, explique Me Sarah Félix Furrer. La part notariale ne représente qu'une partie du gâteau. Pour diminuer véritablement les frais d'acquisition, il convient de réfléchir à diminuer l'impôt frappant le transfert de propriété immobilière. »

Au demeurant, en considération des recommandations de la surveillance des prix et de la flambée des prix de l'immobilier, les émoluments des notaires vaudois pour les transactions immobilières ont été revus à la baisse par le Conseil d'Etat en 2016. La diminution est considérée comme substantielle par la profession, passant notamment de 2 à 1,5 ‰ pour une transaction de 750 001 à 1 000 000 francs. Il en a résulté un tarif vaudois nettement moins élevé que ceux du Valais, Berne et surtout Genève.

LE LIBRE CHOIX DE LA NUMÉRISATION

Comme toutes les professions, celle de notaire évolue à la lumière de l'indispensable digitalisation. Elle est même en avance sur ce point. Les études des notaires vaudois sont en effet toutes informatisées depuis plusieurs années. De plus, le notariat pratique désormais la signature électronique considérée comme inviolable, laquelle permet l'archivage et la sécurisation d'un document de manière officielle.

Le projet de Loi fédérale sur la numérisation dans le domaine du notariat (LNN), actuellement en discussion en commission des affaires juridiques du Conseil national. Il met un coup de projecteur sur l'institution notariale. « En matière d'actes authentiques, il incombe au législateur de garantir un savant équilibre entre la digitalisation croissante de la société et le respect des exigences du fédéralisme, observe Jimmy Dupuis, secrétaire général de l'ANV. A ce titre, la mise à disposition par la Confédération d'une infrastructure technique ne devrait pas remettre en cause la compétence des cantons en ce qui concerne la procédure d'instrumentation. »

De fait, si le texte initial prévoyait que l'original de l'acte authentique devait impérativement être établi sous forme électronique, il garantit désormais la liberté de choix. Et l'ANV de rappeler à cet égard que « le papier demeure plus que jamais un support utile dans la mesure où il est difficile de le pirater et qu'il reste conservable à long terme ».

À L'ÉCOUTE DES CITOYENS

L'Association des notaires vaudois a mis sur pied un système de permanences, l'une à Lausanne – le jeudi de 16 h à 19 h –, la seconde depuis peu à Yverdon – sur inscription, une fois par mois, de 16 h à 19 h. Il est ainsi possible d'obtenir renseignements et conseils au cours d'une rencontre avec un notaire d'une durée d'un quart d'heure à 20 minutes au maximum, étant toutefois précisé que cette permanence ne fait pas d'authentification de signatures (« légalisations ») ou de documents (« copies conformes »). Les problématiques immobilières et successorales sont les thèmes le plus fréquemment abordés au cours de ces consultations, qui sont facturées 30 francs ou 20 francs pour les membres de Pro Senectute.

CLAUDE FAVRE S.A.

YVERDON 024 445 36 78
VALLORBE 021 843 14 24
LAUSANNE 021 653 60 60

www.claude-favre.ch

Spécialiste toitures & façades

goutte Récupération SA

ISO 9001 SGS
ISO 14001 SGS

- Achat et vente de métaux, ferraille et déchets industriels
- Mise à disposition de bennes et gestion de déchetteries
- Démontage de constructions métalliques

GOUTTE RECUPERATION SA
Av. de Sévelin 22 - 1000 Lausanne 20 - Tél. 021 623 21 21 - Fax: 021 623 21 20
E-mail: info@goutte.ch Internet: www.goutte.ch

Pont de la Venoge - 1026 Echandens - Tél. 021 701 20 97 - Fax 021 701 55 92

RECUPERATION RG SA
Zone industrielle La Guérite
1541 Sévaz (près d'Estavayer-le-Lac)
Tél. 026 663 95 95 - Fax: 026 663 95 94
E-mail: info@recuperation.ch - Internet: www.recuperation.ch

©Shutterstock

LE TROPHÉE PERL 2022 DÉCERNÉ À UNE ENTREPRISE DURABLE

La société Enerdrape Sàrl, basée à Ecublens, a remporté le Trophée PERL 2022 organisé par Lausanne Région d'une valeur de 50 000 francs pour son projet d'aménagement des infrastructures souterraines en source de chaleur renouvelable. Quatre autres prix d'une valeur de 10 000 francs chacun ont récompensé des entreprises de la région considérées comme particulièrement innovantes. A cela s'est ajouté un « Prix du Public », d'un montant additionnel de 10 000 francs, décerné sur la base des votes des personnes dans la salle ainsi que par Facebook et LinkedIn.

PERL
PRIX ENTREPRENDRE
LAUSANNE RÉGION

Les PERL, dont c'était cette année la vingtième édition, constituent un concours unique en Suisse, soutenu par les 27 communes membres de l'association Lausanne Région. Ces distinctions représentent chaque année un important outil de promotion de l'entrepreneuriat dont la reconnaissance publique permet aux entreprises primées d'attirer l'attention du public et des investisseurs. Très concrètement, ce sont au total 100 000 francs de prix en espèces qui sont remis aux lauréats.

Cette vingtième édition a fait la part belle aux start-up. Plus de 45 candidatures ont été examinées, et cinq ont été retenues par le jury. Un jury présidé par le syndic de Lausanne, Grégoire Junod, et composé de représentants des milieux académiques, économiques avec notamment la présidente de l'association Economie Région Lausanne, financiers, industriels, politiques et des médias.

« Pour tirer son épingle du jeu, l'économie se doit d'offrir les meilleures conditions-cadres, a souligné Grégoire Junod. Il y a beaucoup de jeunes pousses, notamment autour de l'EPFL, qui n'ont parfois pas la possibilité de développer plus encore dans la région. Disposer de terrains et de sites est probablement un des principaux souhaits d'aujourd'hui. »

Président de Lausanne Région et syndic de Cugy, Thierry Amy a déploré pour sa part que la plupart des communes périphériques se sont développées quasi essentiellement dans le domaine de l'habitat, qu'elles se caractérisent par un très faible ratio habitant/emploi. « Le défi consiste à travailler à la fois sur le territoire, l'économie et la mobilité, et la mobilité est l'une des questions clés qui va permettre à certaines communes de mieux se développer que d'autres. »

Placée sous le thème de « L'économie régionale sous la loupe », cette finale du concours 2022 a offert une rétrospective des entreprises primées qui se sont révélées être, par leur développement, de « belles pépites » pour la région. Les quelque 200 personnes qui ont assisté à la cérémonie de remise des prix au Palais de Beaulieu le 12 mai dernier ont pu faire l'expérience d'une « immersion interactive » sous forme de virgules du futur où le public en salle a pu exprimer sa vision sur les entreprises de demain. Divers reportages sur l'économie régionale ont ponctué la cérémonie.

LES LAURÉATS 2022

Les panneaux thermiques d'Enerdrape lui ont valu la victoire au Trophée PERL. DR

Enerdrape a décroché le Trophée Lausanne Région et empoché 50 000 francs. Fondée à Ecublens en 2021, l'entreprise a développé le premier panneau géothermique facile et rapide à installer et permettant de capter la chaleur résiduelle présente dans les environnements souterrains. Grâce à son procédé, les parois des infrastructures souterraines peuvent désormais être transformées en source de chaleur renouvelable, et les parkings notamment devenir une source d'énergie renouvelable.

Shark Rebellion a obtenu le prix « Coup de cœur du Jury » de 10 000 francs. Créée l'an dernier, l'entreprise lausannoise fabrique des maillots de natation à partir de déchets récupérés des océans. Elle est spécialisée dans la fabrication de maillots sportifs qui se comportent comme une seconde peau et qui sont deux à trois fois plus résistants que les maillots standards, et dont la matière première est issue de pièces plastiques extraites des océans.

« Coup de cœur du Jury » pour les maillots de bain écologiques de Shark Rebellion. DR

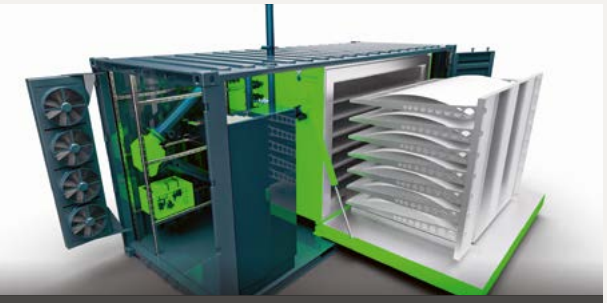

Le procédé de recyclage des plastiques de Composite Recycling récompensé par un « Prix de l'innovation ». DR

Composite Recycling s'est vu décerner un « Prix de l'Innovation » de 10 000 francs. Elle a développé un procédé permettant de recycler les bateaux qui arrivent en fin de vie. Leur plastique renforcé de fibre de verre composite est actuellement en majorité mis en décharge. Il s'agit d'un système breveté et transportable destiné à intervenir sur site afin de rendre recyclable le plastique renforcé de fibre de verre composite.

HemostOD a également reçu un « Prix de l'Innovation » de 10 000 francs. Cette société apporte une avancée pharmaceutique marquante en matière de plaquettes sanguines. Elle a breveté une solution permettant une très importante production plaquettaire à partir de cellules souches génétiquement modifiées, ce qui fait aujourd'hui défaut. Ce procédé diminuera le temps d'hospitalisation et offrira de nouvelles perspectives de traitement.

La solution de production de plaquettes sanguines développée par HemostOD saluée par un « Prix de l'Innovation ». DR

Les panneaux photovoltaïques de Voltiris pour serres agricoles doublement récompensés : par un « Prix de l'Innovation » et le « Prix du Public ». DR

Voltiris décroche, elle aussi, un « Prix de l'Innovation » de 10 000 francs et, en plus, le « Prix du public » d'une valeur de 10 000 francs également. Les modules photovoltaïques qu'elle a développés sont destinés à permettre aux serres agricoles de devenir de petites centrales électriques. Ils filtrent la lumière du soleil pour une double utilisation : à la fois le maintien de la rentabilité des cultures maraîchères en laissant passer les rayons qui leur sont utiles, et la production de courant. En clair, les cellules ne retiennent que la couleur de lumière inutile aux plantes. D'ici à 2050, les surfaces de serre seront multipliées par 15. Or, ces dernières sont très consommatrices d'énergie. Le potentiel de cette innovation est à la mesure de l'augmentation des surfaces de serre à laquelle on s'attend.

Yves Roch, directeur de Fly7, compagnie aérienne établie depuis 2010 à l'aéroport de La Blécherette. ©Hugues Siegenthaler

PREMIÈRE EUROPÉENNE À L'AÉROPORT DE LA BLÉCHERETTE

La compagnie aérienne Fly7, basée à Lausanne, est la première en Europe à exploiter un simulateur de vol certifié pour Pilatus PC-12. Au lieu de douze heures d'avion en plein ciel, les personnes effectuant leur qualification initiale ne devront plus en effectuer que trois. Unique centre de formation autorisé en Europe par l'avionneur helvétique, Fly7 draine grâce à cet équipement des utilisateurs de tout le continent, dont les séjours accroissent sa contribution économique à la région.

Permettre aux pilotes professionnels de se former et de s'entraîner sans utiliser une seule goutte de kérosène… La formule est plus que jamais d'actualité. Les simulateurs de vol certifiés par les autorités de l'aviation civile, reproduisant le comportement d'un avion donné dans toutes les conditions possibles, sont des composants de plus en plus indispensables dans les centres de formation de haut niveau.

Fly7 abrite à La Blécherette le premier centre de formation autorisé par l'avionneur suisse Pilatus dont le simulateur pour PC-12 en est le joyau. Acquis en même temps que celui d'un centre d'entraînement en Californie afin de réduire quelque peu la facture, cet équipement fabriqué par Frasca et SimCom en coopération avec Pilatus, doté d'une avionique complète, est le premier et le seul en fonction sur le continent européen. « Notre simulateur de PC-12 est opérationnel depuis le début de l'année et il compte déjà plus d'un millier d'heures à son actif, explique Yves Roch, directeur de Fly7 . On pourrait dire que c'est autant d'heures qui n'ont pas été effectuées à vide en plein ciel, ce qui n'est pas anodin, même si notre activité représente moins de 3 % des mouvements de l'aéroport de La Blécherette. »

Les utilisateurs du simulateur de PC-12 sont de deux ordres. D'une part, des personnes venant accomplir leur qualification initiale, en neuf heures de simulateur et trois heures en plein ciel. D'autre part, des pilotes astreints à la formation continue qui volent en compagnie, provenant de toute l'Europe, lesquels représentent environ 60 % de l'ensemble. De fait, ce simulateur permettra de former environ 60 pilotes par an, tandis que 200 pilotes professionnels viendront y renouveler leur licence de vol. Yves Roch : « Cela représente trois ou quatre personnes par semaine qui viennent généralement en transports publics, dorment dans des hôtels lausannois et visitent la région. »

Fly7 a ainsi rassemblé sur un même site, dans un hangar existant sur le site de l'aéroport, un centre d'instruction sur simulateur PC-12 et une académie de pilotage, comprenant deux salles de briefing et une grande salle de formation. A Lausanne, la société emploie notamment un pool à plein temps constitué de deux instructeurs, d'une personne à l'administration et une autre pour le commercial. Ainsi que des instructeurs, qui sont des pilotes de la compagnie, sélectionnés pour une semaine d'instruction.

Last but not least, pourquoi le PC-12 ? Parce que cet avion d'affaires fabriqué par Pilatus Aircraft à Stans au bord du lac des Quatre-Cantons, le monomoteur à turbine le plus connu et le plus vendu au monde, d'une capacité de six à huit passagers, doté d'une autonomie de 2500 km, permet d'atteindre plus de 3000 aéroports et aérodromes en Europe à piste courte comme celle de La Blécherette. Cette possibilité d'atterrir sur de courtes distances en a par ailleurs fait un outil de travail idéal pour le CHUV dans le cadre des transports médicaux. « Et nos PC-12 rejettent dix fois moins de CO_2 que les autres appareils de cette catégorie », ajoute Yves Roch.

La compagnie Fly7 est la première en Europe à exploiter un simulateur de PC-12 certifié pour la formation initiale et continue des pilotes sur cet avion d'affaires construit en Suisse, le plus répandu au monde dans sa catégorie. © Hugues Siegenthaler

FLY7 EN BREF

La compagnie d'aviation Fly7 fait partie du groupe Jetfly, leader européen dans le transport public d'affaires. Elle est l'un des leaders mondiaux de l'avionneur suisse Pilatus. Fly7 rayonne sur l'Europe entière avec une flotte de dix-neuf PC-12, dont trois à Lausanne, et deux jets PC-24 basés sur des aéroports dotés d'une piste suffisamment longue. Etablie à l'aéroport de La Blécherette depuis 2010, la compagnie emploie 75 pilotes pour répondre aux besoins de ses activités, notamment les voyages privés d'affaires et les vols commerciaux. Sur le tarmac de Lausanne, elle emploie 25 personnes non pilotes, dont deux apprentis, ainsi que 25 pilotes nationaux salariés.

L'aile sud du Palais de Beaulieu sort magnifiée d'une rénovation profonde qui a dû et su préserver son enveloppe extérieure. Elle est désormais dotée d'une surélévation qui abrite le quartier général du Tribunal Arbitral du Sport. DR

NOUVEAU QUARTIER GÉNÉRAL POUR LA JUSTICE SPORTIVE MONDIALE

Le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) est désormais installé sur un site tout neuf qu'il a fait construire dans l'aile sud de l'emblématique Palais de Beaulieu. Avec quelque 800 procédures d'arbitrage ou de médiation et près de 250 audiences par année dans d'innombrables domaines liés au sport, cette instance internationale qui occupe une quarantaine de personnes dispose dorénavant d'un vaste quartier général à la mesure d'un potentiel en fort développement. Jusqu'ici locataire des locaux qu'il occupait au château de Béthusy, le TAS, en devenant propriétaire de ses murs, scelle la pérennité de sa présence dans la ville qui l'a vu naître il y a près de vingt ans.

L'assainissement lourd et la métamorphose de l'aile sud du Palais de Beaulieu entamés en 2019 révèlent aujourd'hui deux joyaux : d'une part, un théâtre historique modernisé de fond en comble, d'autre part, côté sud de l'aile, le nouveau quartier général du Tribunal Arbitral du Sport (TAS), fleuron des institutions sportives internationales établies à Lausanne. Ces deux réalisations majeures sont évidemment totalement distinctes, tant physiquement, administrativement que financièrement.

Le TAS est propriétaire partiel des deux derniers étages ainsi que de la surélévation du bâtiment de Beaulieu littéralement reconstruit et il possède les places de stationnement en sous-sol nécessaires à son fonctionnement. Il en est totalement indépendant des autres occupants et a sa propre entrée, avenue des Bergières. Hormis son administration, l'institution dispose désormais de trois salles d'audience ainsi que d'un auditoire de 90 places. Cette nouvelle installation résulte d'un concours d'architecture remporté par le bureau lausannois RDR architectes SA. Elle succède à de longues années de location du château de Béthusy aux possibilités de développement limitées pour cette instance en progression constante, ainsi que de surfaces de bureaux à la Maison du Sport International (MSI), avenue de Rhodanie. Le budget consenti pour cette acquisition en propriété propre par le Conseil International de l'Arbitrage en matière de Sport (CIAS), lequel gère l'administration et les finances du TAS, s'élevait à 35 millions de francs.

« L'arbitre des arbitres »

Considéré comme « l'arbitre des arbitres », le TAS, dirigé par Me Matthieu Reeb, se définit comme « une institution indépendante mettant au service du sport international une organisation apte à trancher tous les litiges juridiques ayant un lien avec le sport dans des délais très brefs et à un coût moindre ». Il a recours pour cela à près de 400 arbitres éligibles provenant de 80 pays différents, choisis pour leurs

Le Tribunal Arbitral du Sport dispose au Palais de Beaulieu d'un espace à la mesure du développement constant de ses activités. © Hugues Siegenthaler

connaissances spécifiques de l'arbitrage et du droit du sport. Tous les litiges, en lien direct ou indirect avec le sport, peuvent lui être soumis, qu'il s'agisse de différends de nature commerciale telle que contrat de sponsoring ou de litiges disciplinaires comme les affaires de dopage. Le choix des arbitres est bien sûr la question cruciale dans une telle procédure : « Dans la procédure ordinaire, chaque partie choisit un arbitre figurant sur la liste du TAS, puis les deux arbitres nommés désignent de concert le président de la formation. A défaut d'entente, le président de la Chambre ordinaire procède à cette désignation en lieu et place des deux arbitres. Dans la procédure d'appel, chaque partie désigne un arbitre et le président est désigné par le président de la Chambre arbitrale d'appel. Si les parties se mettent d'accord, ou si le TAS l'estime approprié, un arbitre unique peut être désigné, selon la nature de l'affaire et son importance. Les arbitres doivent être indépendants, c'est-à-dire n'avoir aucun lien particulier avec l'une ou l'autre des parties et n'avoir joué aucun rôle dans l'affaire en question. »

Le TAS conduit ainsi quelque 800 procédures d'arbitrage ou de médiation par année et met sur pied quelques 250 audiences, dont certaines audiences disciplinaires devraient à l'avenir devenir publiques lorsque des athlètes le demanderont. Toute personne physique ou morale ayant la capacité civile peut y avoir recours, que ce soit pour tenter de trouver une solution amiable à un litige par la voie de la médiation ou pour obtenir une sentence qui a dès lors la même force exécutoire d'un jugement d'un tribunal ordinaire et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal fédéral. De plus : « Une sentence rendue par le TAS est définitive et obligatoire pour les parties, à compter de sa notification. Elle peut être exécutée conformément à la Convention de New York pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères, que plus de 140 pays ont signée. »

Indépendance reconnue

Le Tribunal Arbitral du Sport résulte d'une idée lancée en 1981 par Juan Antonio Samaranch peu après son élection à la présidence du CIO. Il s'était inquiété de l'absence d'autorité spécialisée dans les problèmes liés au sport face à l'augmentation régulière du contentieux dans ce domaine.

Devenue opérationnelle le 30 juin 1984, cette instance devait connaître dix ans plus tard une importante réforme à la suite d'un jugement du Tribunal fédéral appelé à juger le recours d'une cavalière sanctionnée par le TAS. La Haute Cour civile avait certes reconnu la qualité de véritable tribunal arbitral, mais elle avait émis des réserves quant à son indépendance face au CIO, lequel le finançait alors quasi exclusivement et était compétent pour en désigner les membres.

Les juges de Mon-Repos avaient considéré que ces liens auraient été susceptibles de remettre sérieusement en cause l'indépendance de cette instance pour le cas où le CIO aurait été partie dans une procédure devant lui. Il en résultait une profonde réforme avec essentiellement la création d'un Conseil International de l'Arbitrage en matière de Sport (CIAS), se substituant au CIO pour assurer la gestion et le financement du TAS.

Examinée très en détail par le Tribunal fédéral en 2003 lors d'un recours de skieuses disqualifiées après les JO de Salt Lake City, l'indépendance de cette nouvelle structure a été saluée et ses sentences assimilables aux jugements de tribunaux étatiques. Le TAS n'a pas cessé de se développer depuis. Deux bureaux décentralisés et rattachés à son greffe à Lausanne, celui créé en 1996 à Denver puis transféré en 1999 à New York et celui de Sidney, facilitent aujourd'hui son accès aux parties domiciliées aux USA et en Océanie.

©Shutterstock

LE GRAND RETOUR DES CHAMPIONNATS DES MÉTIERS

De jeunes professionnels de tout le pays montreront leur passion et leur savoir-faire dans près de 150 métiers lors du grand retour des SwissSkills centralisés en septembre à Berne. Après une édition 2020 tenue dans les régions en raison de la pandémie, la troisième édition suisse de ce grand évènement biennal retrouvera en effet sa dimension de rendez-vous national incontournable de la formation professionnelle. Plus de 120 000 visiteurs sont attendus à cette manifestation qui verra notamment les meilleurs apprentis et jeunes diplômés concourir pour un titre de champion suisse dans leur catégorie.

Les SwissSkills sont une formidable démonstration de la richesse, de la diversité et de la modernité des métiers accessibles par la formation professionnelle par apprentissage pour ceux qui ont choisi de les pratiquer. Cette manifestation procure à cette voie une grande visibilité à l'heure où les milieux économiques, les associations professionnelles et les pouvoirs publics unissent leurs efforts pour revaloriser cette première insertion concrète des jeunes dans la vie active encore trop souvent dépréciée en Suisse romande.

Pendant cinq jours en septembre prochain, sur le site de BernExpo, les visiteurs pourront observer de près les jeunes professionnels à l'œuvre et même tester eux-mêmes de nombreux métiers. Uniques tant par leur forme que par leur dimension, les SwissSkills, ouverts au grand public, sont particulièrement prisés par les jeunes en fin de scolarité, les entreprises qui les convoitent ainsi que par les formateurs, les conseillères et les conseillers en orientation ou les parents. Non seulement ils constituent un tremplin pour les champions et championnes consacrés à l'issue d'une grande compétition dans leurs métiers respectifs, mais ils sont aussi une plateforme de réseautage au niveau national particulièrement appréciable.

Un formidable coup de pouce

Selon une étude menée sur ce thème par Margrit Stamm, professeure en sciences de l'éducation, les retombées d'une participation sont notables. Pour les formateurs, c'est indirectement l'occasion de mettre à l'épreuve la qualité de leur enseignement et d'identifier leurs forces et points d'améliorations. Les participants ayant obtenu de bons résultats aux

>suite à la page 30

valentine.ch

Valentines®
SWISS MADE

Valentine @home
La qualité professionnelle à la maison !

Modèle étroit trouve une place dans chaque cuisine.

Pour tous renseignements
021 637 37 40 | valentine.ch

Votre référence depuis plus de 70 ans

MAYOR
SANITAIRE - PULLY

Installations sanitaires
Service dépannage

CH – 1009 Pully
tél. +41 21 728 11 83
fax. +41 21 729 42 06
www.mayorsanitaire.ch
secretariat@mayorsanitaire.ch

Selon une étude menée sur ce thème par Margrit Stamm, professeure en sciences de l'éducation, les retombées d'une participation aux SwissSkills sont notables. DR

>suite de la page 28

championnats voient leur carrière décoller, et dans 35 % des cas occupent une fonction de cadre à peine deux ans après leur succès aux SwissSkills.

Les jeunes Vaudoises et Vaudois avaient particulièrement brillé lors de l'édition décentralisée de 2020. Si, au niveau national, 56 champions et championnes suisses s'étaient démarqués sur près de 650 participants, avec 22 participants, le canton de Vaud avait en effet remporté deux médailles d'or, en CFC de carrossier-peintre et CFC de médiamaticien.

Cette année, parmi 150 métiers représentant tant l'industrie, l'artisanat et les services, 85 proposeront des épreuves à travers lesquelles les meilleurs apprentis et jeunes diplômés tenteront de remporter le titre de champion ou championne suisse.

« La Fédération Patronale Vaudoise et le Centre Patronal ont décidé de financer le voyage d'un certain nombre de classes de dixième année, en provenance des huit régions scolaires du canton et représentant tant la voie prégymnasiale que la voie générale », se réjouit Nathalie Bernheim, représentante des SwissSkills pour le canton de Vaud.

Avec l'appui de la direction générale de l'enseignement obligatoire, très investie dans ce projet, il est en effet apparu souhaitable que des classes de jeunes élèves du canton aient la possibilité d'assister aux compétitions et de visiter le site, afin de les familiariser avec la formation professionnelle et ses réussites. Les inscriptions des classes sont en cours, et ce sont déjà plusieurs centaines d'élèves et leurs accompagnants qui annoncent se rendre à Berne en septembre. Plus que jamais, l'apprentissage n'est pas un second choix.

Tout renseignement sur les modalités de participation sur le site www.swiss-skills.ch/fr/participer

ILS VEULENT BANNIR LES BATEAUX À ESSENCE DU PORT D'OUCHY

Après les taxis, au tour des bateaux de loisirs. La Municipalité veut coupler le projet de rénovation du port d'Ouchy en gestation à une interdiction des embarcations munies d'un moteur thermique. Dès 2030, les seuls nouveaux bateaux autorisés seraient ceux équipés d'un moteur électrique. Et d'ici à 2040, l'ensemble des embarcations serait concerné, le port voyant par ailleurs sa capacité augmenter. Passée quasi inaperçue jusqu'à présent, cette mesure figure au programme de la législature 2021-2026. Le port de Vidy, rénové il y a une dizaine d'années, ainsi que le vieux port d'Ouchy devraient suivre.

Si l'on se réfère à l'Office fédéral de la statistique (OFS) recensant les bateaux privés immatriculés en Suisse, le canton de Vaud est celui qui en comptait en 2021 le plus grand nombre: 15 673 unités, devant Berne (11 712), Zurich (10 731) et Thurgovie (7978). Selon l'OFS, toutes catégories confondues, les embarcations équipées d'un moteur constituent, au plan national, les deux tiers de l'effectif, et un peu plus de 4 % d'entre elles possèdent une propulsion électrique. Dans le canton de Vaud (lacs Léman et Neuchâtel), il y avait cette année-là 9482 bateaux à moteur, dont 183 seulement à moteur électrique. Par ailleurs, sur les 5488 bateaux à voile recensés, dont 3715 munis d'un moteur d'appoint, on en comptait 312 fonctionnant à l'électricité.

Avec quelque 1700 places d'amarrage à l'eau et à terre en trois ports, Lausanne est la ville sur le lac Léman dont la capacité portuaire est la plus élevée: 940 au port de Vidy, 750 à celui d'Ouchy notamment. Si le projet de la Ville se réalise, on n'y trouverait d'ici à 2040 plus aucun bateau muni d'un moteur thermique. Il ne s'agit à ce stade que d'un souhait, mais la rénovation du port d'Ouchy pourrait être accompagnée de dispositions communales restrictives allant dans ce sens, même s'il y a loin de la coupe aux lèvres.

L'exemple des taxis

Prise pour exemple, la décarbonation de la propulsion d'ores et déjà acquise des quelque 400 taxis de la région lausannoise qui se concrétisera à partir de 2025 a été rendue possible grâce à une révision partielle du Règlement intercommunal sur le service des taxis (RIT) qui n'a fait l'objet d'aucun recours et a été approuvée par le Canton. Pour rappel, ce règlement stipule que « dès le 1er juillet 2025, aucun véhicule ne pourra être affecté au service des taxis s'il émet du CO_2 ». Tout porte à croire que parvenir à un résultat similaire s'agissant des bateaux à moteur en lien avec la rénovation du port d'Ouchy nécessitera pour le moins l'adhésion du groupe de

>suite à la page 32

>suite de la page 31

concertation formé pour cette entreprise, à savoir les services techniques de la Ville et les représentants des milieux nautiques oscherins (clubs sportifs et nautiques, chantiers navals, écoles de navigation, pêcheurs, Confrérie des Pirates d'Ouchy, sociétés de développement, etc.). Avant de passer de la parole aux actes, la recherche d'un consensus sera probablement plus efficace qu'une cascade de recours.

Les bateaux à moteur électrique ne datent pas d'hier. Ce n'est pas la technologie ni l'offre qui manquent, mais l'envie de se passer du moteur thermique dans la mesure où les embarcations à zéro émission sont en général légères, relativement peu puissantes et discrètes, trois qualités qui s'accordent mal avec la recherche du plaisir à creuser le lac sur son passage. A cela s'ajoute la nécessité de mettre à disposition des bornes de recharge en suffisance, sachant qu'à part les charmantes navettes Aquarel fonctionnant à l'énergie solaire, la propulsion électrique en termes de performances n'est accessible qu'avec du courant stocké dans des batteries. Et force est d'admettre que de telles bornes sont encore bien rares autour du Léman.

Deux hivers de travaux

Futur havre pour bateaux de loisirs à moteur électrique ou pas, la rénovation du port d'Ouchy n'est pas un luxe. Construit dans sa forme actuelle à partir de 1967, il se caractérise par des estacades composées de caissons flottants en béton. Or, la tendance à la hausse du volume d'eau d'infiltration qui en est extraite lors de contrôles réguliers indique la nécessité de leur renouvellement notamment pour la sécurité des embarcations qui y sont amarrées.

Le projet prévoit une trentaine de places de plus que les quelque 750 actuelles. Aujourd'hui, il en faudrait bien davantage pour répondre à la demande. Cela quand bien même le temps d'attente est passé de dix-huit mois à deux ans depuis l'adoption il y a quelques années d'un nouveau règlement stipulant que le titulaire de la place, le propriétaire du bateau et le navigateur doivent être une seule et même personne.

Actuellement estimés à un peu plus de 6 millions de francs, ces travaux, prévus sur deux hivers, comprendront aussi une augmentation du nombre de places d'accueil et une meilleure sécurisation des installations.

La Municipalité de Lausanne veut faire du port d'Ouchy un havre exclusivement réservé aux embarcations à moteur électrique. ©Hugues Siegenthaler

Avec la remise en service du *Rhône*, la CGN redevient la compagnie de navigation à la flotte de bateaux à roues à aubes la plus grande d'Europe. Le revenant rejoint en effet *La Suisse*, le *Simplon*, le *Savoie*, le *Montreux*, le *Vevey* et l'*Italie*. DR

JOYAU DE LA FLOTTE BELLE ÉPOQUE, **LE *RHÔNE*** REPREND DU SERVICE

Dernier des bateaux-salon de ce type construit en Suisse, lancé lors de la Fête des Vignerons de 1927, le vapeur le *Rhône* reprend du service après trois ans de travaux d'une complète restauration. Une rénovation menée dans le respect de la préservation de sa qualité de pièce du patrimoine national, tout en bénéficiant de quelques aménagements techniques destinés à en améliorer le confort des passagers et étendre son domaine d'utilisation.

Aux côtés des seigneurs du Léman que sont *La Suisse*, vapeur-amiral de la CGN lancé en 1910 et considéré comme le plus beau bateau à vapeur du monde, ainsi que le *Montreux*, doyen né en 1904, le *Rhône* symbolise non seulement un certain art de vivre sur le Léman, mais aussi le maintien en activité de véritables monuments historiques flottants tout en les dotant d'innovations aussi subtiles qu'appréciables. Ses marqueteries, ses lampes anciennes et son timon monté sur le pont principal font de ce vapeur réhabilité un véritable musée flottant.

Record de kilomètres

Lors de son lancement en 1927, le *Rhône* était non seulement le dernier vapeur à aubes construit en Suisse, mais aussi celui doté d'une machinerie unique en son genre conçue par l'entreprise Sulzer, représentant l'ultime développement de ce mode de propulsion. Désarmé pendant la Deuxième Guerre mondiale, remis en service en 1946, le bateau a vu en 1959 sa chauffe au charbon remplacée par une chaudière au mazout. Dix ans plus tard, c'est sa chaudière d'origine, en bout de course, qui était remplacée par le même modèle qui équipe la *Savoie* et le *Simplon*.

Entre 1980 et 1990, sous l'appellation *Rhône Express*, ce joyau de la flotte Belle Epoque effectuait une liaison régulière de Genève à Saint-Gingolph, devenant l'unité la plus utilisée de tous les lacs du pays avec quelque 26 000 km parcourus chaque année. C'est essentiellement sur cette ligne de pure plaisance, symbolisant le cours du Rhône d'un bout à l'autre du Léman, qu'il va reprendre du service.

Le *Rhône* est long de 68 m, large de 14,3 m et de 1,40 m de tirant d'eau. Il est animé par une machine Sulzer à deux cylindres, développant une puissance de 850 CV et lui permettant de naviguer à une vitesse de 27,5 km/h. Comme sur les autres vapeurs, les passagers peuvent admirer les mouvements du vilebrequin, tout en étant à l'abri des inévi-

>suite à la page 34

> suite de la page 33

tables projections d'huile grâce à l'installation de capots en plexiglas. Par ailleurs, à l'instar du *Savoie*, du *Simplon* et de *La Suisse*, l'affolant mouvement des bielles lorsqu'elles sont lancées à pleine vitesse est rendu visible à travers une plaque de verre insérée dans le pont.

Mieux que restauré

La restauration-rénovation du *Rhône* aura nécessité trois ans de travaux et coûté 15,8 millions de francs, financement rendu possible grâce au soutien des cantons de Vaud, Valais et Genève, de l'Association des amis des bateaux à vapeur du Léman (ABVL) et de l'Office fédéral de la culture. Au chapitre des innovations apportées à cette occasion, en plus d'une réduction importante des vibrations lorsqu'il navigue, figure essentiellement un système de chauffage au moyen d'une pompe à chaleur fonctionnant grâce à l'échange de température avec les eaux du lac.

Doté d'une alimentation électrique ne nécessitant pas la mise en route de la machine, ce bateau devient le premier vapeur de la flotte de la CGN qui pourra être utilisé à quai en hiver et accueillir du public pour des réceptions, des repas et évènements divers. De quoi répondre à la question de savoir comment rentabiliser ce type de bateau durant l'entre-saison, de septembre à avril.

Avec le retour du *Rhône*, la CGN, forte de sept vapeurs, redevient la compagnie de navigation exploitant la plus grande flotte de bateaux à roues à aubes d'Europe.

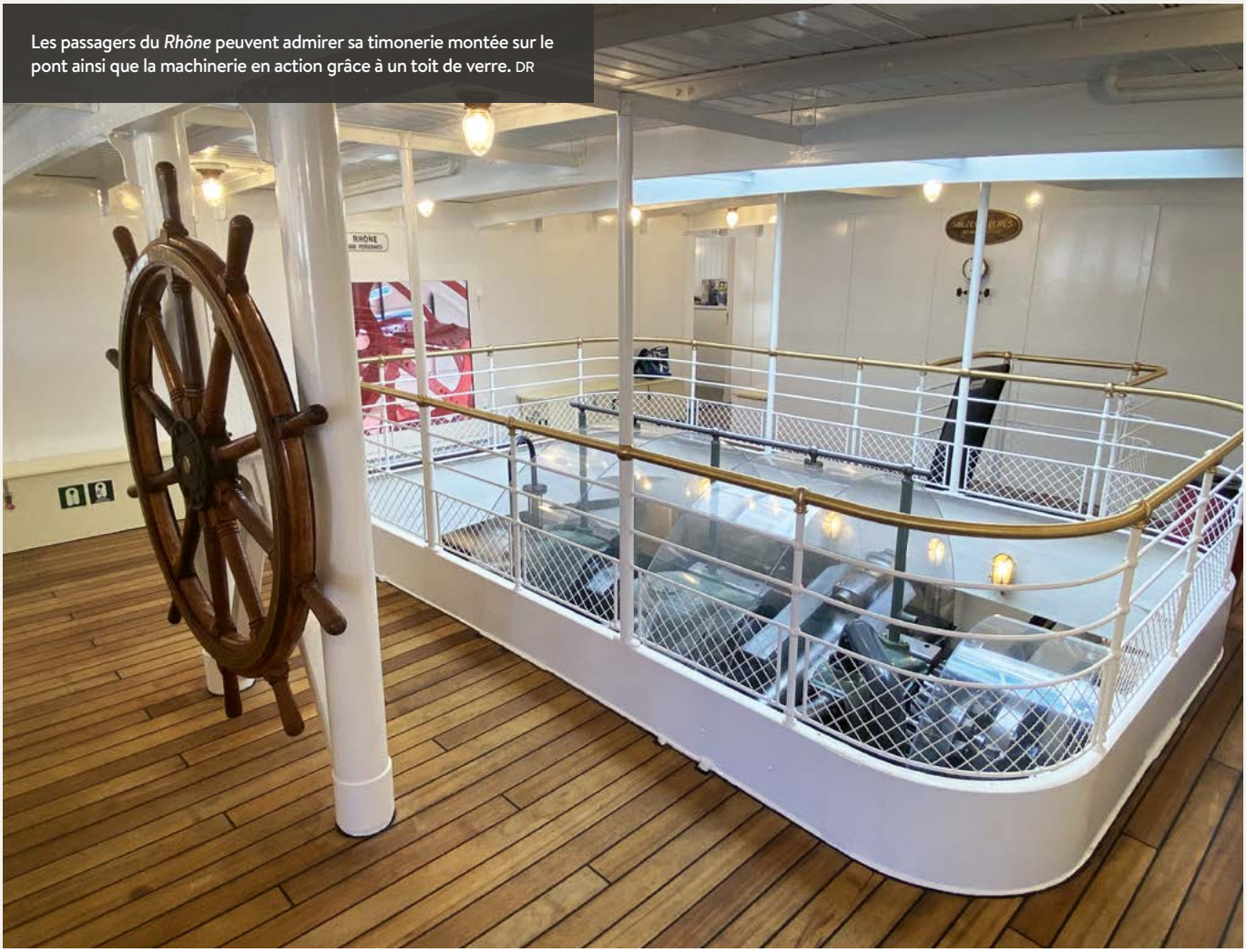

Les passagers du *Rhône* peuvent admirer sa timonerie montée sur le pont ainsi que la machinerie en action grâce à un toit de verre. DR

© Shutterstock

CULTURE
Vous êtes la Loterie Romande
LOTERIE ROMANDE
JOUER, C'EST AUSSI SOUTENIR.
GRÂCE À VOUS, PLUS DE 210 MILLIONS DE FRANCS PROFITENT CHAQUE ANNÉE À LA COMMUNAUTÉ.
Retrouvez tous les bénéficiaires

LAUSANNE
c'est mon choix!

« CROQUEZ LAUSANNE », UNE CAMPAGNE À L'IMAGE DES COMMERCES LAUSANNOIS

La Société coopérative des commerçants lausannois (SCCL) a lancé une campagne de séduction auprès de sa clientèle, avec le soutien de la Ville de Lausanne. Car oui! les commerces restent bel et bien vivants, et cela malgré la fermeture du Grand-Pont et les travaux autour de la gare.

Après deux ans de pandémie, les commerces se sont réjouis de retrouver leur clientèle sans masque ni restrictions. Avec sa nouvelle campagne, la Société coopérative des commerçants lausannois (SCCL) valorise Lausanne et ses commerçants grâce à une opération de communication forte.

Les commerces, vecteurs d'attractivité et de convivialité

Proximité, contact personnalisé et offres de qualité, les commerces sont aujourd'hui essentiels au dynamisme et à l'attractivité d'une ville. Ils donnent vie aux rues et aux quartiers, sélectionnent des produits de choix et font vivre l'économie locale. Plus de 300 enseignes lausannoises, inscrites depuis des décennies ou venant d'ouvrir leurs portes, participent à l'image de marque de Lausanne.

20 % de bonus pendant 60 jours

Lancée en 2019, la carte gratuite Enjoy Lausanne est entrée dans les habitudes de consommation à Lausanne. Véritable sésame pour le commerce local, cette carte gratifie, tout au long de l'année, les clients d'un bonus de 10 % sur chaque montant chargé.

« Croquez Lausanne », « Vivez Lausanne », « Offrez Lausanne », « Portez Lausanne »… Déclinée en thématiques illustrant la richesse de l'offre des commerçants lausannois, cette campagne était accompagnée de l'octroi d'un **bonus exceptionnel de 20 %** crédité sur chaque recharge de la carte entre le 28 mars et le 28 mai 2022. En chargeant 100 francs, les clients ont ainsi reçu 120 francs de valeur d'achat, à faire valoir dans plus de 300 commerces partenaires. C'est 1 200 000 francs qui ont ainsi été dépensé dans les commerces lausannois pendant cette période.

LA SCCL, AU SERVICE DU COMMERCE DE DÉTAIL

La Société coopérative des commerçants lausannois (SCCL) œuvre depuis plus de 120 ans pour la défense et la promotion du commerce de détail en ville de Lausanne. Forte de 320 membres, elle fait entendre sa voix au sein des milieux économiques et politiques et elle siège dans diverses commissions communales liées à l'urbanisme, au transport, au tourisme et à l'économie.

Contact :
Société coopérative des commerçants lausannois (SCCL)
Rue du Petit-Chêne 38
Case postale 1215
1001 Lausanne

Tél. 058 796 33 29
bonjour@enjoylausanne.ch

AFTERWORK DU 5 MAI 2022

Une centaine de commerçants ont participé à l'afterwork du 5 mai dernier à l'Hôtel de la Paix. Ce moment convivial, le premier depuis deux années de pandémie, fut l'occasion de se retrouver.

SICL SOCIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DE L'OUEST LAUSANNOIS

L'ÉCONOMIE VA DANS LES DEUX SENS, VERS LE HAUT ET PARFOIS VERS LE BAS

L'Ouest lausannois se développe dans beaucoup de secteurs différents. De nouvelles entreprises s'établissent, s'agrandissent et se développent dans notre région. Mais la pandémie laisse des traces et plusieurs entreprises souffrent en silence et comptent sur des jours meilleurs pour se recréer une trésorerie positive.

L'hôtellerie et les restaurants ont beaucoup été impactés; les fermetures ordonnées, même partiellement indemnisées, ont coûté très cher. Les conséquences du télétravail sont encore difficiles à chiffrer, mais les jours non passés au bureau induisent un manque à gagner pour la restauration, les entreprises de transports publics et les commerces à proximité immédiate, entre autres. Ces mouvements de fonds de notre société sont assez difficiles à détecter et à anticiper.

Au moment où de nouveaux restaurants ouvrent à Crissier, comme à Oassis ou au Millennium, d'autres ferment. A proximité immédiate de ces quartiers, le Discovery a fermé ses portes, l'hôtel et le restaurant ont cessé leur activité à la fin de mars 2022, achevés par la pandémie de deux ans.

A 300 m de distance, certains peuvent continuer et d'autres doivent s'arrêter… C'est naturellement regrettable pour les collaborateurs qui perdent leur job, et c'est bien dommage pour nous tous car un hôtel génère toujours beaucoup de retombées économiques dans la région. En matière d'économie, rien n'est jamais gagné d'avance, le succès peut être au rendez-vous, mais rien n'est jamais garanti. Ne l'oublions pas, restons modestes et travaillons du mieux que nous pouvons.

Stéphane Rezso
Président de la SICOL

Au moment où de nouveaux restaurants ouvrent à Crissier, ici au Millennium, d'autres ferment.
© Hugues Siegenthaler

LE TRAVAIL DANS TOUS SES ÉTATS : QUI ? QUAND ? OÙ ? COMMENT ?

Organisé par la SICOL, la Société Industrielle et Commerciale de l'Ouest lausannois, Ouest Forum 2022 aura lieu le jeudi 29 septembre de 12 h à 17 h à la salle de spectacle de Renens. Au menu de cette septième édition : le travail dans tous ses états.

Nos grands-parents travaillaient pour survivre, pour échapper à la précarité. Nos parents travaillaient pour mieux vivre. Nous travaillons pour vivre différemment. Nos jeunes sont en quête de sens, ils veulent du temps pour vivre, pour leur famille, pour voyager, pour les loisirs… Ils pensent en priorité à leur bien-être, réfléchissent à court terme et ne se projettent plus sur dix ans car leur avenir est incertain. Si la pandémie a, sans aucun doute, bouleversé notre manière de travailler, les ressources des entreprises sont et resteront toujours l'être humain.

Comment le travail va-t-il évoluer dans le temps, dans la durée, dans l'espace ? Comment chacun doit-il organiser son demain ? Alexis Favre, journaliste, producteur et présentateur de l'émission *Infrarouge*, et les invités d'Ouest Forum débattront de cette révolution flexible… un thème 100 % d'actualité.

www.ouestforum.ch

OUEST FORUM 2022

Donner sens à votre marque…

En chaque expression, son *sens*.

Faire résonner sa marque dans le cœur
et l'esprit du public est une quête de sens.
Ensemble, par la traduction visuelle, olfactive,
verbale ou sonore de votre entreprise,
inspirons et nourrissons vos échanges.

moserdesign.ch

>moser
branding & communication

LOGEMENT IDÉAL
société coopérative

Pour que les jeunes, les familles et les aînés puissent vivre dans des conditions adaptées à leurs revenus.

60 ans

Société coopérative spécialisée
dans l'immobilier à loyer abordable

logement-ideal.ch